

Implantation de la sculpture de François MORELLET : Le Delta du Doubs - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté

M. LE MAIRE, Rapporteur : La sculpture de François MORELLET, le Delta du Doubs, est en cours d'installation.

A l'occasion de l'inauguration prévue le 22 octobre prochain, il est envisagé un certain nombre de manifestations associant le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, le Service Action Culturelle, ainsi que la galerie «le Pavé dans la Mare», destinées à favoriser l'intérêt du grand public face à l'oeuvre de François MORELLET et à mieux faire connaître l'artiste et son travail.

Le projet susceptible d'être subventionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles est le suivant :

1) au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie :

* une exposition d'oeuvres d'atelier avec une dizaine de tableaux dans l'atrium et une trentaine de dessins dans le cabinet des dessins ;

* une intervention «in situ» (clin d'oeil de François MORELLET) au néon rouge dans l'architecture du Musée.

2) au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville : François MORELLET et l'art public :

* une exposition sur la commande publique : ses procédures - l'exemple appliqué de Besançon ;

* une exposition de photographies des réalisations majeures de cet artiste dans l'espace construit de 1971 à aujourd'hui.

3) à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts :

* dans le grand hall : une installation de l'oeuvre «interférence de tirets 0° - 90°», invitation faite par François MORELLET aux étudiants de l'école, à répondre en contre- point du système développé dans cette oeuvre ;

* dans l'auditorium : intervention de François MORELLET dans le cadre d'un débat public et conférence de Serge LEMOINE (conservateur du Musée de Grenoble) sur le thème «François MORELLET et la commande publique».

4) au Pavé dans la Mare - Galerie gérée par l'Association Sauf'Art :

* une installation «in situ» : trame au néon bleu.

Des ateliers seront par ailleurs organisés au Musée, ainsi que des visites commentées de l'exposition.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

A) Dépenses

| | |
|---|------------------|
| Intervention à l'Ecole des Beaux-Arts | 12 500 F |
| Exposition (Musée - Hôtel de Ville) | 57 500 F |
| Communication (incluant l'édition d'un catalogue) | <u>130 000 F</u> |
| TOTAL | 200 000 F |

B) Recettes

| | |
|--------------------|-----------|
| Ville de Besançon | 130 000 F |
| DRAC Franche-Comté | 70 000 F |

Le Conseil Municipal est invité à donner un avis favorable à ce projet et à autoriser M. le Maire à solliciter le versement de la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Cette somme sera encaissée en recettes sur le chapitre 92.312 / article 74718 - code service 41052 et réaffectée en dépenses sur le même chapitre, article 6236 - code service 41052 dès réception de l'arrêté attributif de subvention.

«M. LE MAIRE : Vous avez vu que l'installation du Delta de chaque côté du tunnel a commencé. C'est un projet subventionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et tout un environnement va lui être donné pour expliquer aux Bisontins cette oeuvre d'un artiste contemporain de niveau international. Moi-même je n'ai pas encore tout à fait compris. Autour de cette inauguration, le Service Culturel, et je le remercie, a prévu un certain nombre d'animations et d'opérations pour mieux faire comprendre ce que pense François MORELLET de cette oeuvre, mais aussi la façon dont il travaille déjà depuis un certain nombre d'années à travers le monde à des créations de sculpture.

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, je vous précise que je m'abstiendrai comme la première fois sur ce dossier, parce que je ne suis pas actuellement plus convaincue par la concrétisation de cette oeuvre que je ne l'ai été sur le papier à l'époque. J'ai vu que vous escomptiez quand même vendre la totalité du catalogue, ce que je souhaite aussi, mais pour ma part je m'abstiendrai également sur ce point.

M. LE MAIRE : Je ne vous savais pas aussi conservatrice, Madame WEINMAN, vous qui êtes souvent à l'avant-garde de la culture...

M. DUVERGET : Nous avons déjà évoqué ce dossier il y a maintenant pratiquement un an. En ce qui me concerne, je me réjouis que ce dossier aboutisse car l'art contemporain est un peu le mal aimé dans notre pays et dans nos villes. Il est présent depuis très longtemps dans beaucoup de villes américaines, il est présent aussi dans beaucoup de villes allemandes et notamment dans notre ville jumelée. La question dans un premier temps, est effectivement : comment faire partager l'oeuvre à l'ensemble des Bisontins ? Je crois qu'un certain nombre d'actions de communication nécessaires sont mises en place. L'appréciation de chacun sur la beauté de la sculpture varie selon sa sensibilité, sa formation, sa propre réflexion. Moi j'ai tendance à penser qu'en tous les cas c'est une oeuvre qui s'inscrit dans un paysage urbain et qui sera à la portée de tous les Bisontins qui voudront bien essayer de l'atteindre ou de la toucher visuellement et de la comprendre. Malraux disait, il y a une trentaine d'années : «il s'agit de mettre l'art à la portée de tous». Alors est-ce que tout est art ? C'est une autre question mais MORELLET est un artiste contemporain très connu, ce n'est pas quelqu'un qui vient d'être découvert et donc pour Besançon le nom de MORELLET sera de toute façon synonyme de notoriété, quelles que soient les réactions de la population. Je souhaite que ces réactions soient des réactions d'échange et de questionnement plutôt que de condamnation dès le départ. Après tout, le salon des réprochés existait au XIX^{ème} siècle et parmi les réprochés il y avait un certain COURBET.

M. LE MAIRE : C'est vrai. De toute façon, l'oeuvre n'est pas encore achevée. Madame WEINMAN vous n'êtes pas convaincue par ce que vient de dire votre collègue ?

Mme WEINMAN : Il a le droit de partager son avis comme j'ai le droit de partager le mien.

Mme MONTEL : Nous nous abstenons parce que décidément nous avons beaucoup de mal à comprendre l'art contemporain.

M. LE MAIRE : Ça ne m'étonne pas.

Mme MONTEL : Ça ne vous étonne peut-être pas, mais je pense que les Bisontins apprécieront eux aussi et il y a le prix...

M. LE MAIRE : On verra comme ils apprécieront plus tard. Votre chef de file n'est pas très contemporain...

M. NOT : Moi j'apprécie que l'on veuille mettre une oeuvre à la portée de tous, c'est bien mais il faut peut-être aussi mettre tout le monde à la portée de la compréhension de l'art.

M. LE MAIRE : Tout ce qui sera fait autour de cela va contribuer à la meilleure compréhension de cette oeuvre d'art par tous.

M. FERREOL : Je crois que l'intervention de Pierre NOT est tout à fait juste : l'art contemporain, par définition, je dirais même la création, est surprenante dans cette ville ancienne capitale de l'horlogerie. Le poète Baudelaire disait que le public est par rapport au génie une horloge qui retarde. Il le disait à propos de Delacroix mais une des caractéristiques de l'art, à partir du XIX^{ème} siècle, c'est le décalage systématique entre la création et le public. C'est un fait. Je ne veux pas ici reprendre les arguments qui ont été plusieurs fois avancés, mais en matière d'art dans la rue, dans la ville, l'objectif est bien justement de «décomplexer» cette relation qui est quand même assez étonnante. Je vous fais remarquer que les interventions faites ce soir parlent d'une oeuvre qui n'a pas encore été réalisée et je trouve ça assez étonnant que l'on porte une appréciation tout à fait légitime et personnelle sur une oeuvre qui n'est même pas installée.

M. LE MAIRE : On avait vu la maquette tout de même.

M. FERREOL : Je voudrais dire aussi que ce que Pierre NOT a dit fait partie d'un travail d'action culturelle en profondeur, pour permettre à des gens d'entrer dans cet univers qui n'est pas spontanément accessible. C'est là je crois le sens profond de l'action que nous conduisons dans les musées, à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts et dans un certain nombre d'autres lieux.

Je voudrais aussi exprimer cette idée qu'il y a plusieurs courants esthétiques dans l'art contemporain, que l'Adjoint à la Ville de Besançon n'a pas, je crois, comme politique de défendre un seul courant, ce serait en effet une vision totalitaire. Vous avez constaté que depuis plusieurs années, un effort a été fait en la matière, Takahashi, Boettcher, demain ce sera dans une école une oeuvre de Pellaton, d'une facture totalement différente de notre ami Coupot, ce peut être l'oeuvre d'un sculpteur et d'un peintre de réputation internationale comme Morellet. Ce sont des courants esthétiques qui vivent, qui sont vivants dans l'art contemporain et notre objectif est de les faire découvrir à un public le plus large possible pour faire finalement ce qui se faisait au XIX^{ème} siècle, c'est-à-dire réintroduire le monument, l'oeuvre d'art dans la cité.

M. LE MAIRE : Sur le fond, je pense que tu as parfaitement raison et je crois qu'il faudra qu'on remette nos pendules à l'heure, nous les anciens, les conservateurs et essayer de comprendre l'art contemporain. Moi ça m'est difficile. Par exemple, quand j'ai vu l'oeuvre de Takahashi sur l'esplanade de la Mairie, j'ai eu du mal à comprendre que c'était une oeuvre d'art mais enfin, j'y arriverai.

Il paraît que le Delta du Doubs sera très bien, attendez que ce soit terminé et vous verrez. Le reproche que je pourrais faire, c'est que c'est une commande publique et l'Etat ne participera qu'à hauteur de 20 % du coût de l'opération. C'est dommage, on aurait aimé davantage. On devrait faire appel à la Région pour qu'elle nous aide. Monsieur DUVERGET, vous qui êtes un artiste né, qu'en pensez-vous ?

M. DUVERGET : Je ne suis pas sûr que j'aurais obtenu une majorité là-dessus, je suis parfois très minoritaire, Monsieur le Maire.

M. SALOMON : Je crois que vous avez répondu à la question que j'allais poser. L'oeuvre d'art qui se trouve devant le Service Culturel n'est pas suffisamment mise en valeur parce que les Bisontins posent souvent des questions et il faudrait peut-être mettre une petite explication au pied pour que les gens puissent savoir ce que représente cette oeuvre.

M. LE MAIRE : Elle y est mais on la voit difficilement.

M. DUMONT : Monsieur le Maire, je ne sais pas si c'est une question d'âge mais je vais rejoindre ce soir Mme WEINMAN parce que je pense que l'art contemporain est actuellement un corset académique qui enferme la créativité des artistes et derrière de grands discours pompeux et verbeux, on abrite souvent une pauvreté de l'oeuvre. Donc je rejoins Mme WEINMAN. J'ai vu les croquis, j'ai pensé la même chose il y a quelques mois quand j'ai vu passer les ébauches. Mais j'espère que la sculpture me surprendra agréablement.

M. LE MAIRE : On ira tous ensemble l'inaugurer le 22 octobre, on fera les commentaires après».

Sur avis favorables des Commissions Action Culturelle et Budget et après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité moins deux abstentions.

Récépissé préfectoral du 27 septembre 1999.